

COMMUNIQUE DE PRESSE

Plan d'action sur les produits phytopharmaceutiques : les conditions de la réussite

Coop de France prend acte des propositions de plan d'action gouvernemental sur les produits phytopharmaceutiques rendu public vendredi 19 janvier. Si notre fédération en partage les grands objectifs en matière de santé publique et d'environnement, elle entend participer activement à la concertation annoncée et rappelle ses positions sur les conditions de sa réussite :

- Trouver des solutions économiquement acceptables, la première des priorités.
Pour Coop de France, l'axe 3 du plan « *Amplifier la recherche-développement d'alternatives et la mise en œuvre de ces solutions par les agriculteurs* » doit être sa pierre angulaire. C'est en proposant une palette complète de solutions alternatives économiquement fiables, et sociologiquement acceptables (biocontrôle, agriculture de précision, outils d'aide à la décision, modification des pratiques agronomiques, génétique...), que le mouvement de transition pourra réellement et efficacement se développer. C'est tout l'objectif du « *Contrat de solutions* » lancé par une trentaine d'organisations agricoles dont Coop de France. L'adoption de ces changements de pratiques nécessitera, comme le souligne le plan d'action, de prendre en compte les prises de risque et les coûts d'investissement supportés par les agriculteurs.
- S'inscrire dans une politique résolument européenne.
Pour Coop de France, ce plan doit impérativement s'inscrire dans un cadre européen, en cohérence avec les déclarations du Président de la République. Les enjeux de santé publique et environnementaux ne connaissent pas de frontières. C'est pourquoi Coop de France s'opposera à toute mesure de renationalisation. La réglementation sur les autorisations de mises sur le marché souffre au contraire aujourd'hui d'un manque de cohésion européenne qui engendre des trafics transfrontaliers incontrôlés, des distorsions de concurrence et des inégalités de garanties sanitaires.
- Permettre aux coopératives d'être des acteurs du changement.
De par le nombre d'agriculteurs qu'elles représentent, leur implantation territoriale et leur position au cœur des filières, les coopératives joueront un rôle central dans l'accompagnement de leurs adhérents dans cette transition. Elles sont prêtes à adapter leurs pratiques pour apporter encore plus de transparence sur leurs activités, mais rappellent leur opposition à une séparation capitaliste du conseil et de la vente. L'accompagnement technique de leurs adhérents est une des missions premières des coopératives qui permet notamment d'assurer le lien essentiel entre les attentes des consommateurs/citoyens et les agriculteurs au travers des cahiers des charges de leurs clients. Elles ne peuvent donc accepter d'y renoncer, y compris quand elles ont par ailleurs une activité d'achat d'approvisionnement pour le compte de leurs adhérents.



Cette interdiction serait non seulement la négation d'une de leur mission, mais également en contradiction avec le dispositif des CEPP qui pose pour principe que les distributeurs préconisent des méthodes de protection des plantes auprès des agriculteurs. Cet outil au service du plan Ecophyto serait ainsi abandonné de fait.

Contact presse :

Cicomcommunication
Cécile GAYRARD / Victoria BOUTELOUP
Tel. 01 47 23 90 48
cicom@cicomcommunication.com
www.cicomcommunication.com

Coop de France en bref :

Président : Michel Prugue

Délégué Général : Pascal Viné

Coop de France est la représentation unifiée des entreprises coopératives agricoles qui jouent un rôle incontournable dans l'économie agricole, agroalimentaire et agro-industrielle française.

La Coopération agricole en chiffres :

- 2 500 entreprises coopératives (coopératives, unions et sica) + 12 260 CUMA (coopératives d'utilisation de matériel agricole),
- 85,9 milliards d'euros de chiffre d'affaires global (hors unions de commercialisation),
- 40 % du chiffre d'affaires de l'agroalimentaire français,
- 1 marque alimentaire sur 3 est coopérative,
- Plus de 165 000 salariés,
- $\frac{3}{4}$ des agriculteurs adhèrent à au moins 1 coopérative,
- 550 coopératives engagées dans le bio,
- 74 % des sièges sociaux se situent en zones rurales,
- 93 % des entreprises coopératives sont des PME ou TPE.

